



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MATAWINIE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DONAT

Séance extraordinaire des membres du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Donat tenue au lieu ordinaire des séances le **28 septembre 2021 à 17h30** à laquelle sont présents et forment quorum sous la présidence du maire Joé Deslauriers, les conseillers Louis Dubois, Luc Drapeau, Lyne Lavoie, Marie-Josée Dupuis, Gilbert Cardinal.

Le directeur général et secrétaire-trésorier Matthieu Renaud est également présent.

- 1 Ouverture de la séance
- 2 Adoption de l'ordre du jour
3. **Adoption des procès-verbaux**
4. **Finances**
5. **Administration générale**
- 5.1 Autorisation de signature pour l'acquisition d'immeuble relatif à l'expansion de la Résidence du Parc naturel habité Phase 2
6. **Urbanisme et Environnement**
- 6.1 Contribution à des fins de parcs ou de terrain de jeux pour les lots projetés sur le lot 5 436 669
7. **Loisirs, Vie communautaire et Communications**
8. **Travaux publics et Parcs**
9. **Sécurité incendie et sécurité civile**
10. **Divers**
11. **Période d'information**
12. **Période de questions**
- 13 Fermeture de la séance

1. **Ouverture de la séance**

L'avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code municipal du Québec à tous les membres du Conseil.

Le maire et président Joé Deslauriers procède à l'ouverture de la séance.

Il est à noter que le maire fait le choix de ne pas voter, à moins d'indication contraire.

2. **Adoption de l'ordre du jour**

21-0928-508 Il est proposé par Gilbert Cardinal et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour comme déposé :

En y retirant 5.1 : Autorisation de signature pour l'acquisition d'immeuble relatif à l'expansion de la Résidence du Parc naturel habité Phase 2.

5. **Administration générale**

5.1 **Autorisation de signature pour l'acquisition d'immeuble relatif à l'expansion de la Résidence du Parc naturel habité Phase 2**

Ce point est retiré.

6. **Urbanisme et Environnement**

6.1 **Contribution à des fins de parcs ou de terrain de jeux pour les lots projetés sur le lot 5 436 669**

21-0928-509 Attendu la demande de permis de lotissement numéro 2021-1077, déposée par Stéphanie Dionne représentant de la compagnie Signature Nord pour la création des lots 6 444 123 à 6 444 154 et 6 466 982 sur le chemin du Domaine Forget,

cadastre du Québec, en référence au plan projet de lotissement, préparé par Pascal Beaulieu, arpenteur-géomètre, en date du 10 septembre 2021 et portant le numéro 3221 de ses minutes ;

Attendu qu'aux termes de la section 7 du *Règlement de lotissement et frais de parc numéro 15-927*, le conseil municipal peut exiger du propriétaire requérant un permis de lotissement qu'il cède à la Municipalité 10 % du terrain compris dans le plan à un endroit qui convient pour l'établissement d'un parc ;

Attendu qu'au lieu de cette superficie, le conseil peut exiger le paiement d'une somme égale à 10 % de la valeur du terrain inscrite au rôle d'évaluation pour le terrain compris dans la demande de permis ;

Attendu la recommandation du Service de l'urbanisme et de l'environnement en date du 24 septembre 2021 ;

À ces faits, il est proposé par Louis Dubois et résolu à l'unanimité des conseillers que la demande de permis de lotissement, telle que décrite au préambule de la présente résolution, soit assujettie au paiement d'une somme égale au pourcentage indiqué dans la réglementation en vigueur selon la valeur inscrite au rôle d'évaluation du terrain à lotir.

13. Fermeture de la séance

21-0928-510 Il est proposé par Marie-Josée Dupuis et résolu à l'unanimité des conseillers de lever la présente séance. Il est alors 17h35.

Joé Deslauriers
Maire

Matthieu Renaud
Directeur général et
secrétaire-trésorier